



CANTINE SCOLAIRE  
Commune de Château-sur-Epte  
2, rue de la Libération  
27420 CHÂTEAU-SUR-EPTE  
06.47.73.47.30  
Siret: 21270152800011

## INSCRIPTION CANTINE/PÉRISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Bulletin d'inscription à remettre en Mairie ou à déposer dans les boîtes aux lettres de la Mairie avant le 30 juin 2021.

Prénom de l'enfant	Nom de famille	Date et lieu de naissance	Classe à la rentrée de septembre	Inscription au périscolaire OUI/NON

### PARENT(S) :

PERE : Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance..... Lieu de naissance.....

MERE : Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance..... Lieu de naissance.....

### ADRESSE (S) :

PERE : N° : ..... Rue : .....

CP : ..... Ville : .....

N° de téléphone : personnel ..... professionnel .....

Adresse mail : .....

MERE : N° : ..... Rue : .....

CP : ..... Ville : .....

N° de téléphone : personnel ..... professionnel .....

Adresse mail : .....

**N° Allocataire CAF :** .....

Si vous ne disposez pas de numéro d'allocataire CAF, merci de fournir votre **feuille d'imposition 2019** pour le calcul de votre quotient familial.

**Si vous ne souhaitez pas fournir l'un des deux éléments, le tarif maximum sera appliqué.**

Merci de signaler tout changement de numéro de téléphone

**PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :**

NOM : ..... Tel : .....

NOM : ..... Tel : .....

**ALLERGIES ALIMENTAIRES :** .....

**Votre enfant a-t-il un PAI ? :** .....

Règlement des factures par prélèvement bancaire (recommandé)  OUI  NON

(si OUI, joindre RIB sauf si identique à l'année dernière)

Autorisation de prendre les enfants en photo uniquement pour les activités manuelles périscolaires  OUI  NON

Autorisation d'accéder au quotient familial par l'intermédiaire du portail CAF  OUI  NON

Les enfants accueillis à la cantine ou au périscolaire doivent être en bonne santé.  
Aucun enfant malade, contagieux ou convalescent ne pourra être accepté.

**Ce document est obligatoire.**

Il nous sera précieux pour vous prévenir le plus rapidement possible en cas de problème.

**Tout enfant dont les parents n'auront pas rendu ce document dûment rempli en temps et en heure ne pourra, pour des raisons de sécurité, être admis à la cantine ou en garderie.**